Chronique

LES ANCIENS DE LA VOILE

Jusqu'à la guerre, la France a possédé la plus belle flotte de voiliers du monde. Ils étaient armés par une race de marins aujourd'hui disparue. Elle avait ses traditions, ses dictons, ses chansons. Il faut savoir gré au capitaine au long cours Armand Hayet (1) de s'être inlassablement attaché à leur découverte et à leur conservation.

Que sont-ils devenus tous, états-majors et équipages de ces infatigables Dunkerquois, qui, au cours de leurs voyages du nitrate, parvenaient, en de certaines années, à passer le cap Horn trois fois en douze mois, et les grands Havrais qui rapportaient le nickel de la Nouvelle-Calédonie, et les Nantais de la course du blé, qui, pendant des campagnes de deux ans, cinglaient d'Europe à Frisco, de Frisco à Sydney et à Yokohama, et les courriers de Bordeaux à Tahiti, avec, au retour, leurs cargaisons de nacre et de coprah, et les plus modestes Antillais qui chargeaient, en cueillette, sucre, tafia, campêche des îles ?

Combien dorment leur dernier sommeil dans les plaines des Flandres, parmi les héros de la brigade des fusiliers marins, servent tristement sur quelque vieux charbonnier, ou bien encore cultivent leur champ de pommes de terre à l'ombre de quelque clocher breton?

La tribu des long-courriers était comme l'élite du peuple de la mer. Leur fascicule d'inscrit portait parfois plus de trente annéees de mer, et seulement trente ou trente-cinq mois de terre. Pendant les brefs répits, entre deux embarquements, ils reprenaient à peine goût à la vie terrienne. Ils mangeaient le pain du paysan, au lieu du biscuit brisé à coups de mailloche, l'omelette et le pot-au-feu, à la place de la ration de fayots et de gourgane, d'endaubage et de saumurées.

A peine débarqués de leur baleinier, de leur brick, de leur trois-mâts, au retour des mers du Sud, ou des Indes, ils se ruaient à la « grande bordée », se saoulaient de vin, de tafia, de rixes, de vacarme, et d'amours. Puis ils repartaient, souvent, sans avoir rien vu de la terre. Repris par la mer, ils vivaient, à bord, d'une existence de moines et de soldats; ils respectaient les traditions séculaires de leurs anciens, continuaient à parler leur vieille et magnifique langue, incomprise du terrien.

C'est auprès de ces rudes hommes, le maître d'équipage Le Bihor, Morbihannais presque aussi large d'épaules que haut, le gabier Drouin, les matelots Lecarren et Milon, et de combien d'autres, qu'Armand Hayet a épié et noté ce parler succulent, qui jaillissait, tout naturellement, de ces rudes lèvres, qu'il put, ainsi, compléter les recueils classiques de Paul Sébillot, et surtout de l'amiral Thévenard, expert en constructions navales, membre de l'Académie de marine, auteur des quatre fameux tomes des *Mémoires relatifs à la marine...*

On trouvait déjà de tout, en ce fatras savoureux, des tableaux sur les tonnages, les mâtures, les voilures, la résistance de tous les matériaux, la force des ancres, des câbles, les fluides, les bois de charpentage, la découverte de la boussole, la construction des corvettes et des avisos, la santé et la « conservation » des équipages, jusqu'à un chapitre sur le contenu de l'arche de Noé, qui, l'amiral le prouva, calculs à l'appui, contenait le nombre maximum de 4,560 passagers...

Parmi les plus instructifs, figure le chapitre intitulé : *Des signes du beau temps et du mauvais temps et proverbes marins.* On y cueille des perles de cet orient :

Quantité d'étoiles tombant.
Signe de vent.

Car, démontre le docte marin, « ce météore, que le vulgaire nomme étoile filante, indique l'abondance d'exhalaisons et de feu électrique dans l'atmosphère, qui s'élèvent de la terre... » Par contre, quelle concision et quelle justesse dans la description des choses du navire! Ainsi :

Chacun à son poste,
Le navire est droit...

De même, M. Armand Hayet vante la finesse d'observation du marin et le sens poétique de maint dicton relatif au vent ou au temps qui fraîchit. Qui n'aimerait à se répéter, après tant de matelots au long cours :

Sous grand vent mâture geindra
Quand courlis volant chantera...

Ou :

Ciel bouché, nues cuivrées, doublées, sans mouvement:
Tu regretteras l'hôtesse avant un grand moment...

Ou bien encore :

A son plein ou deux jours avant,
Si lune est rouge à son levant :
Bientôt pages et pilotins
Auront visage chagrin.

Nos vieilles colonies ont rivalisé de joliesse dans la prévision du temps. Savourez ce distique bourbonnais :

Zozo paillenqué crié là-haut
Coudvent vini pou casser bateau.
(Quand l'oiseau paille-en-queue crie dans le ciel
Un coup de vent va venir et briser les bateaux...)

Et celui-ci, de la Martinique :

Quand mé qui bleue li vini noi
Gros tintoin vent you tnl l'espoi.
(Quand la mer, de bleue, devient noire,
De gros ennuis de vent vous avez l'espoir...)

Le marin prend, d'ailleurs, son bien partout où il le trouve. C'est d'Angleterre que vient, sans doute, sous sa forme ancienne, le distique fameux :

Ciel maquerellé et queues de juments
Feront serrer la toile aux vaisseaux les plus grands.

C'est la traduction, quasi littérale, de :

Mackerel skies and mare's tails
Make tall ships carry low sails.

Ces dictons ont, pour la plupart, été tout d'abord créés dans les dialectes mêmes des marins de nos côtes : les plus nombreux par les Bretons et Normands, en Manche, sur l'Océan, mais aussi par les Basques et les Provençaux. Beaucoup sont nés sous forme boulonnaise, normande, saintongeoise, et surtout armoricaine.

C'est ainsi qu'un très vieux proverbe breton a donné naissance à celui-ci :

Cercle à la lune vers le souër :
Vent et pluie à minuit
On va sentir et vouër.

Nous trouvons la survivance d'un proverbe régional dans le quatrain :

Feu saint Elme sur les flots :
La mort hèle un matelot.
Saint Elme en feu de gabier.
Aide le bon marinier.

Du reste, ces proverbes de mer français avaient, fréquemment, leur équivalent dans ceux d'autres pays : scandinaves, anglais, portugais, espagnols, grecs, italiens, barbaresques. Tous ces matelots, exposés aux mêmes périls, parlaient comme la même langue, chantaient sur les mêmes rythmes et mélodies.

Ces chansons de bord ne sont pas, d'ailleurs, uniquement jaillies d'un besoin sentimental ou lyrique. Comme le définit — prosaïquement — le grave *Dictionnaire du marin à voiles*, des capitaines de vaisseau de Bonnefoux et Paris, publié en 1847, chanter « c'est proférer certains sons, mots, ou cris cadencés, à l'aide desquels les matelots, qui ont à manœuvrer ou à agir sur un corps quelconque, font des efforts simultanés pour obtenir des effets plus considérables.»

Ce fut, en effet, le rôle primitif de la « Chanson à hisser », ou de la « Chanson à virer » : mais un lyrisme souvent profond leur donna, en même temps, leur véritable beauté.

La *Chanson « à virer »*, ou « *du cabestan* » était entonnée par les marins, qui viraient au cabestan — l'« Homme fort », comme l'avait baptisé l'équipage, grâce à qui se réalisaient, sur les voiliers, les plus gros efforts de manœuvre. Il fut même un temps où le cabestan conférait à ceux qui le maniaient si péniblement le privilège spécial « du franc-parler du cabestan », ou « charivari »: une forte tête, habitué des fers à fond de cale, lançait le nom d'un membre de l'équipage, de préférence celui d'un officier, en le faisant suivre des épithètes les plus grossières, tandis que, sous les hourras tonitruants, les hommes redoublaient d'énergie.

Au contraire, les « Chansons du gaillard d'avant » n'avaient pas pour objet de stimuler l'action des matelots. Mélodieuses, chantées sur un rythme très lent, elles étaient, généralement, mélancoliques, tragiques ou nostalgiques. Dépouillant, à ce moment, sa brutalité native, secouant les chaînes de sa misère, le marin « pensait à sa famille ». Son cœur s'envolait sur la grève bretonne ou la plage basque. Pendant le calme des alizés ou le repos du dimanche, la « bordée de pont » se groupait, au pied du mât de misaine ou près du cabestan, autour du conteur du bord, qui lui détaillait gravement de fantastiques histoires, où le beau rôle était, bien entendu, toujours réservé au marin...

De ces chansons naïves, sauvages ou tristes à pleurer, combien sont connues des « terriens » : *Nous irons à Valparaiso, Jean-François de Nantes, As-tu connu le père Lancelot? Sur le pont de Morlaix, Y a z'un petit bois, la Margot, le Grand coureur, Quand le boiteux va-t-au marché, Adieu, cher camarade, Pique la baleine, les Pêcheurs de Groix...*

Comment ne pas regretter le pittoresque émouvant d'une époque où les grands voiliers appareillaient lentement des ports, aujourd'hui industrialisés, tandis que mères, femmes et filles entendaient, du quai, rugir la vieille chanson :

Hardi les gars, vire au guindeau!
Good bye farewell! }
Good bye farewell! } (en chœur)
Hardi les gars, adieu Bordeaux!
Hourrah, oh! Mexico! }
Oh! Oh! Oh! } (en chœur)
Au cap Horn, il ne fera pas chaud
Haul away, hé! }
Oula tchalez } (en chœur)
A faire la pêche au cachalot
Hal! matelot }
Hé ho hisse hé ho! } (en chœur)

Et pourtant pas un, sur le pont, ne pensait alors un traître mot de la dernière strophe de : *Adieu, camarade!* :

Et si je me marie et que j'aie des enfants
Je leur cass'rai un membre avant qu'ils ne soient [grands.
Je ferai mon possible pour leur gagner du pain,
Le restant de ma vie pour qu'ils ne soient pas marins.
Qu'ils ne soient pas marins!...

EDMOND DELAGE.

(1) *Chansons de bord, Dictons et tirades des anciens de la voile.* (Denoël et Steele, éd.)

NOUVELLES DU JOUR

A l'Élysée

Le président de la République a reçu, hier après-midi, M. Germain-Martin, ministre des finances.

Les prochains déplacements de M. P.-E. Flandin

Nous avons annoncé que, répondant à l'invitation de M. Edouard Herriot, M. P.-E. Flandin avait accepté de présider, le 10 mars, l'inauguration de la Foire annuelle de Lyon.

Le président du conseil doit également se rendre à Mulhouse, pour assister à une réunion organisée par le parti démocratique alsacien, qui vient, sous l'impulsion de M. Jourdain, sénateur du Haut-Rhin, d'adhérer à l'Alliance démocratique.

M. P.-E. Flandin prendra la parole à Lyon et à Mulhouse.

Les audiences au quai d'Orsay

M. Pierre Laval, ministre des affaires étrangères, a reçu lundi après-midi M. Suad, ambassadeur de Turquie, et M. Ponsot, résident général de France au Maroc.

Au conseil supérieur de la défense nationale

Le conseil supérieur de la défense nationale s'est réuni hier à la présidence du conseil, sous la présidence de M. P.-E. Flandin. Y assistaient les ministres de la guerre, de la marine, de l'air et de l'intérieur. Le conseil s'est principalement occupé de la défense aérienne du territoire.

Un discours de M. Herriot

La section lyonnaise du Comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture donnait hier son banquet annuel. Cette manifestation à laquelle M. Herriot, maire de Lyon, était présent, devait être présidée par M. Paul Jourdain, sénateur, président général du comité, qui se proposait de définir la position de son groupement dans la situation politique et économique actuelle.

Frappé d'une indisposition soudaine qui l'a forcé à s'aliter, dès son arrivée à Lyon, M. Jourdain, qui ne pouvait assister au banquet, délégua M. Paitel, vice-président du comité, pour le remplacer à la présidence et pour lire son discours.

M. Schulz, président de la section lyonnaise, prit le premier la parole. Ayant noté les caractéristiques de la situation présente — désarroi des hommes et des choses, vaines turbulences, audaces irraisonnées et bruyantes, — il dit :

Pour assurer l'ordre par l'autorité point n'est besoin, dans le pays des Droits de l'homme, d'une soumission sous le fouet dictatorial, il n'est que d'exiger du corps social tout entier l'obéissance à une discipline publiquement débattue, également appliquée et librement acceptée par de fiers citoyens dont la raison et le cœur sont imprégnés de ces sentiments de justice et de liberté qui constituent l'essence même de notre République.

Après les toasts portés par MM. Bollaert, préfet du Rhône, et Morel-Journel, président de la chambre de commerce de Lyon, M. Paitel lut le discours de M. Jourdain. On applaudit particulièrement à ce passage :

Nous sommes une grande famille républicaine qui exclut à la fois ceux qui prêchent la révolution et ceux qui rêvent de je ne sais quels coups de main factieux. C'est l'œuvre de redressement économique qui nous intéresse avant tout. C'est la condition même de la stabilité politique de la nation. Mais il faut trouver des solutions nouvelles à des problèmes exceptionnels.

Après un hommage à M. Herriot et quelques paroles favorables aux projets de M. Flandin dans l'ordre économique, M. Jourdain a traité de la réorganisation du commerce avec l'étranger et de celle du ministère du commerce. Il a plaidé pour la création d'un organisme privé de compensation d'échanges, sous le contrôle de l'Etat, analogue à ceux existant en divers pays ». M. Jourdain a ajouté que « la formation d'un corps d'inspecteurs de commerce permettra au ministère de faire face à des tâches toujours nouvelles et de plus en plus nombreuses », mais qu'il valait mieux, « pour le recrutement de ce corps, qu'on fit appel à des hommes d'expérience plutôt qu'à de jeunes étudiants désignés à la suite d'un concours ».

Salué par des applaudissements unanimes, M. Herriot se leva pour répondre aux orateurs. Il dit notamment :

J'ai compris, messieurs, la sagesse de votre méthode qui consiste à aborder les problèmes dans le détail et surtout à ne pas exagérer, en ce moment, l'importance du mot de crise. Le monde n'est-il pas toujours en transformation? Et une crise est-elle autre chose qu'une transformation? Notre effort donc doit être, il me semble, d'adaptation. Je ne crois plus, pour ma part, aux grandes batailles du protectionnisme et du libre-échangisme.

Le ministre d'Etat a ajouté :

Un des principaux mérites de notre président du conseil est qu'il a osé aborder le problème économique et qu'il l'a attaqué résolument et avec courage. Il s'est rendu compte qu'il fallait faire un effort pour s'adapter à une situation nouvelle et, mettant en pratique ce qu'il avait appris, il a constitué un conseil économique dont le rôle est de mette en harmonie les différents ministères. Il faut en effet une autorité centrale et je crois qu'il est bon que cette autorité soit la plus haute existant dans le pays. Je sais encore gré au président du conseil d'avoir préféré la forme analytique dans son examen de la situation, prenant l'un après l'autre chacun des problèmes qu'il importe de résoudre pour venir en aide à notre production.

M. Herriot a conclu :

La stabilité politique est une nécessité; c'est la raison pour laquelle, ardent républicain, j'apporte mon concours pour l'œuvre d'union, et cela tant qu'elle ne porte pas atteinte à nos institutions fondamentales. A chacun son devoir : celui du travail et de l'union nous le pratiquons en dépit de toutes les malveillances. Le Parlement a le devoir d'être sévère envers nous, mais avec justice, et le public que nous servons a des devoirs aussi : soutenir les hommes fermement attachés à nos libertés républicaines, et décidés à ne pas les laisser périr.

En terminant, M. Herriot a pris la défense de l'ordre, contre « les violents qui promettent on ne sait quelle dictature ».

Une lettre du comité de salut économique au président du conseil

Le comité de salut économique vient d'adresser à M. P.-E. Flandin, président du conseil, une lettre dans laquelle il lui demande de mettre à l'étude dans le plus bref délai toutes mesures susceptibles d'alléger les charges qui pèsent sur la production.

Un pèlerinage français en Belgique

Pour célébrer avec ferveur le premier anniversaire de la mort du roi Albert, Français et anciens combattants iront, en grand nombre, les 2 et 3 mars, s'incliner devant le tombeau du Roi-Soldat, l'ami sincère et loyal de notre pays. Des fleurs seront déposées au rocher tragique de Marches-les-Dames et au tombeau de Laeken. Pour les adhésions et tous renseignements s'adresser aux « Amitiés de France », 20, rue d'Aguesseau, Paris, en la maison des Gueules cassées.

Les personnes habitant l'Est et le Nord pourront rejoindre le groupe aux arrêts prévus ou à la frontière de Jeumont pour l'aller.

Suppression d'une direction à la Sûreté nationale

Le *Journal officiel* publie ce matin un décret aux termes duquel M. Gayet, directeur de la sécurité intérieure, de la police économique et financière à la direction de la Sûreté nationale, est placé à la disposition du ministre des colonies en vue de sa réintégration, sur sa demande, dans le cadre de l'inspection des colonies.

La direction qu'occupait M. Gayet est supprimée.

M. Gayet est nommé directeur honoraire du ministère de l'intérieur.

La Loterie nationale

Le ministère des finances communique :

L'émission de la première tranche de la loterie 1935, dont le tirage aura lieu ce soir 19 février, ayant donné lieu à un grand nombre de demandes non satisfaites, et la deuxième tranche étant elle-même intégralement répartie, le ministre des finances a autorisé l'émission à la date d'hier 18 février de la troisième tranche 1935 qui se composera comme les précédentes d'un million de billets.

REVUE DE LA PRESSE

PRESSE PARISIENNE

L'arrêt de la Cour suprême des Etats-Unis sur la clause or appelle les commentaires de plusieurs journaux ce matin.

De M. A.-L. Jeune, dans *Paris-Midi* :

Si juridiquement l'arrêt de la Cour suprême est une atteinte portée à l'expérience Roosevelt, elle apparaît pratiquement comme un encouragement à l'inflation.

Telle est du moins la conséquence que l'opinion américaine en a sur-le-champ déduite.

Les partisans d'une dévaluation plus accentuée du dollar ont marqué la journée d'un caillou blanc : ils pensent que rien ne s'oppose plus à ce que le dollar soit ramené de 60 à 50 cents et peut-être plus bas encore.

Une certaine fièvre s'est aussitôt manifestée sur le marché des matières premières et des valeurs. On a monté à Wall Street comme à Chicago. On a monté à Winnipeg. Le dollar s'est alourdi. Inquiète, la livre est revenue à New-York à 73,70, alors qu'elle avait clôturé à Paris à 74,03.

Les conséquences de l'arrêt de la Cour suprême franchissent ainsi l'Atlantique.

Le sort du dollar pèse sur les monnaies européennes, comme il influence le marché des matières premières.

Par delà le plan économique, il y a d'ailleurs le plan politique international. L'Europe songe au rôle que l'Amérique, amie de la paix, pourrait jouer dans le monde de 1935, si les difficultés de sa crise intérieure lui laissaient enfin le loisir de penser à autre chose qu'à elle-même.

Mais l'Amérique est trop absorbée en ce moment par le problème du dollar et des prix pour s'intéresser vivement à la politique mondiale.

La sentence de la Cour n'est pas totalement inattendue, écrit M. Pierre Denoyer (*Petit Parisien*), qui ajoute :

Mais personne, même au sein du gouvernement, n'avait jusqu'à ce jour reçu l'assurance qu'elle recevrait l'approbation de la majorité des juges. Dans les milieux d'affaires, on fait remarquer que, sans rien modifier aux conditions de base de la reprise économique, la décision d'aujourd'hui a le grand mérite de faire disparaître un sérieux obstacle à la confiance : l'incertitude.

Du *Jour* (M. Alfred Colling):

Il va sans dire que cette sentence dont on savait dès hier matin qu'elle serait rendue dans la journée, était attendue avec nervosité dans les milieux financiers du monde entier.

De fait, elle est extrêmement importante. En principe, elle remet en question toute la politique de M. Roosevelt. Mais, en fait, le gouvernement américain s'appliquera à en limiter autant que possible les répercussions. Toutes les précautions sont prises, dit-on, pour que le dollar ne monte pas sensiblement et pour que les prix intérieurs des denrées ne fléchissent pas dans des proportions importantes. Les marchés des valeurs et des matières seront étroitement surveillés. Et, s'il était nécessaire, le Stock Exchange serait fermé provisoirement pour éviter des perturbations excessives, fermeture qui entraînerait celle de toutes les Bourses dépendant de la commission fédérale.

Le *Journal* publie un article signé de trois étoiles, dons nous détachons ce passage :

La Bourse de New-York a salué, hier, le jugement par une vive avance des cours. Quant au dollar, dont la perspective éventuelle d'une « revaluation » avait déterminé une hausse anormale, il se mit aussitôt à fléchir; sa baisse n'apparaît d'ailleurs nullement inquiétante, car le gouvernement a la volonté — et les moyens — de maintenir jusqu'à nouvel ordre la stabilité de fait, rétablie il y a déjà plus d'un an.

La décision de la Cour suprême a aussi déterminé un recul de la livre sterling. Les remous causés sur le marché par les litiges sur la clause or avaient déterminé divers mouvements spéculatifs qui valurent à la devise britannique un regain de faveur. Cet élément de soutien lui faisant désormais défaut, elle recommence à souffrir de son état d'instabilité chronique, à telles enseignes qu'elle est tombée, hier soir, aux environs de 73 fr. 70, ce qui est le plus bas niveau qu'elle ait atteint jusqu'à présent.

De Pertinax (*Echo de Paris*) :

La Cour suprême a admis que le président Roosevelt et le Congrès avaient agi dans la plénitude de leur droit en ce qui concerne les contrats privés. Mais, pour ce qui est des contrats publics, elle a donné raison aux demandeurs. Et son raisonnement (tel qu'on peut l'imaginer, car les dépêches ne pèchent pas par excès de clarté), n'est pas dépourvu tout au moins de quelque apparente logique. L'Etat peut changer d'autorité les contrats privés parce qu'il est souverain. Mais, dans le cas d'un contrat que lui-même signa, il a aliéné son omnipotence et ne peut la reprendre. Il est comparable au Dieu géomètre des platoniciens auquel il était refusé de se dégager des règles que lui-même avait posées pour gouverner le cosmos.

Du reste, la distinction qui est établie entre les contrats publics et privés est aussitôt dépouillée de toute portée réelle. Sous prétexte qu'il n'est pas possible d'évaluer en dollars dépréciés la perte subie par les porteurs de fonds d'Etat, la Cour leur refuse tout recours légal.

En somme, la décision se présente comme une approbation pure et simple de l'*Agricultural Ajustment Act* de juin 1933. La dévaluation du dollar est déclarée compatible avec la loi constitutionnelle sous la réserve assez vaine indiquée plus haut. L'opportunisme politique l'a emporté sur la sainteté des contrats.

On lit dans la *République* une étude de M. Georges Bonnet sur l'avancement des fonctionnaires. Après avoir montré les inconvénients de l'avancement automatique, où le ministre n'est qu'une machine à enregistrer les nominations, et cité le discours prononcé par M. Georges Mandel au conseil supérieur des P. T. T., l'auteur remarque :

M. Georges Mandel, qui a pris tant d'initiatives heureuses au ministère des postes, a eu raison de modifier ces méthodes décourageantes pour le personnel.

Mais il est évident que le régime nouveau ne doit pas ramener les abus du favoritisme condamné par les fonctionnaires. Ils souhaitent, à juste titre, qu'on leur donne leur avancement suivant leur mérite et non suivant l'importance de leurs protecteurs.

C'est là un devoir qui s'impose impérieusement à conscience du ministre et de ses directeurs.

Sous le titre « L'économie nationale désorganisée par l'étatisme », paraît, dans le *Capital* du 19 février, un article de M. Artur, directeur des services administratifs de l'Union syndicale des tissus, où l'auteur montre les méfaits, sur la production française, de notre régime étatiste et socialisant. Citons ce qui suit :

Pour échapper à l'incidence de la taxe sur le chiffre d'affaires, nos industries de la laine accentuèrent leur effort pour s'intégrer, notamment, dans la laine cardée. Peignage, filature et retordage, tissage, teinture et apprêts se bloquèrent pour éviter le payement de la taxe à chacun de ces stades de la fabrication.

D'un point de vue simpliste, une telle intégration pouvait apparaître comme un progrès dans la rationalisation. On s'aperçoit aujourd'hui de la vérité du vieux proverbe qui recommande de « ne pas mettre tous ses œufs dans un même panier ».

En raison de l'extrême complication des manutentions successives nécessaires pour passer de la matière première de la laine brute au produit fini, la règle générale a toujours été la division du travail, et l'intégration, l'exception.

Donc, loin d'être un élément de progrès, la superfiscalité de la taxe sur le chiffre d'affaires est, au contraire, destructrice de toute organisation vraiment rationnelle de la production.

A l'heure où les pouvoirs publics sont en présence des ruines accumulées par la crise dans nos diverses industries, il était utile de souligner que, parmi les causes essentielles de la stagnation des affaires, il faut compter la fiscalité d'un étatisme socialisant qui ne désarme pas.

LE SÉNAT

La péréquation des circonscriptions municipales de Paris

C'est aujourd'hui que se réunit de nouveau la commission d'administration générale du Sénat pour statuer définitivement sur le rapport de M. Babaud-Lacroze, concernant la péréquation des circonscriptions municipales de Paris. On sait qu'il ressort de l'exposé du ministre de l'intérieur que les situations acquises seront respectées, c'est-à-dire que le nombre des conseillers municipaux demeurera fixé au moins à quatre par arrondissement ; dix sièges nouveaux seraient créés, de même pour le Conseil général, à cause du surpeuplement de certains arrondissements.

Le rapport de M. Babaud-Lacroze sera déposé jeudi sur le bureau du Sénat. La procédure d'extrême urgence sera demandée, de façon que la Chambre puisse en être saisie assez tôt pour que la loi soit promulguée avant le mois d'avril.

Le Décor de la vie

LE POURTRAICT DE LE FRANCE

Aimez-vous les cartes anciennes ? Le goût s'en est répandu dans la décoration moderne, avec celui des maquettes de bateaux et des instruments de précision qui servaient jadis à la navigation maritime. On en voit une merveilleuse collection à l'exposition de l'urbanisme dans la région parisienne qui se tient présentement au musée des Arts décoratifs. Rien que les légendes lues audessous des feuilles donneront quelque idée de l'esprit de patience et de discipline qui s'y inscrit. Voici la nouvelle description du territoire et banlieuée de la ville, citté et université de Paris. On distinguait alors entre les mots ville, citté et université. Banlieuée a son sens exact, élargi depuis lors, de ban d'une lieue, c'est-à-dire dont les hommes répondaient à l'appel de guerre, une lieue à la ronde. Jean Boisseau, enlumineur du Roy pour les cartes géographiques, sur le pont au Change, l'a gravée au commencement du dix-septième siècle. Un autre géographe du Roy, de Fer, a dressé, en 1705, une carte des environs de Paris qui indique les routes principales aboutissant à Paris, les limites de l'élection et celles de la banlieue. De Fer tenait boutique à la Sphère Royale, sur le quai de l'Horloge. Son gendre, le sieur Danet, avait devanture sur le pont Notre-Dame. On y trouvait la carte de l'archevêché de Paris, divisée en ses trois archidiaconez et en ses deux archiprêtrez et sept doyennés. Chez le sieur Huguenin, géographe de la ville, quai de Bourbon, en l'île Saint-Louis, en achetait les dix feuilles qui représentaient les environs de Paris. Elles avaient été levées géométriquement par M. l'abbé de la Grive, de la Société royale de Londres et géographe de la ville de Paris, qui les dédia au marquis de Vatan, prévôt des marchands, et à messieurs les échevins de la ville en 1740. La Chalcographie du Louvre en possède les planches de cuivre et en exécute des tirages excellents que chacun peut se procurer. Un de mes amis les a fait assembler de justesse, coller sur une toile, tendre sur un mur, encadrer de boiseries en contreplaqué, recouvrir d'un vernis qui les protège : l'effet en est heureux.

A peu près à la même époque, vers 1738, le contrôleur général Orry donnait des instructions pour qu'on dressât le plan des routes royales des généralités de France. Trudaine, intendant des finances, créait à cet effet, en 1744, un bureau spécial, plaçait à sa tête, en 1747, l'ingénieur Perronet qui, par la suite, devait construire les ponts de la Concorde, de Neuilly, de Sainte-Maxence... Il ne fallut pas moins de trente ans pour mener à bien ce travail considérable. On peut en juger, en feuilletant au pavillon de Marsan les sept in-folio reliés en maroquin rouge qui contiennent les plans des routes royales de la généralité de Paris, dont les limites se confondent approximativement avec celles de l'Ile-de-France ou de la « région parisienne ».

Comme il fait bon voyager le long de ces routes bordées d'arbres, en leur pompeuse monotonie : de chaque côté du pavé du roi, sur lequel roulent diligences, carrosses, lourds chariots, se déroule un paysage aquarellé avec ses coteaux boisés, son horizon mesuré, ses rivières paresseuses, ses ruisseaux sournois dont la file des peupliers et des saules décèle le cours fécondant, ses maisons allongées dans le sens de la route, qui devient la rue du village, ses auberges et ses relais de poste, ses bosquets et ses champs, la libre étendue d'un vert léger, sous un ciel gris... De la grand'route se détache parfois une allée rectiligne, plantée d'arbres sur deux ou même sur quatre rangées; elle conduit à une avant-cour qui introduit elle-même à une cour, au-devant d'un château : le plan de l'architecture se lit avec précision; un trait plus appuyé affirme d'un beau noir velouté l'intention du maître d'œuvre et la fermeté quasi sculpturale de la maçonnerie de pierre; des jardins entourent la demeure de leur dessin régulier, rassurantes et humaines transitions entre la maison du châtelain et la nature, commune mesure entre le monument et le paysage.

La carte des chasses du roi, éditée à partir de 1764, en douze feuilles et une magnifique page de titre, complète l'œuvre cartographique entreprise sous l'impulsion de Louis XV, ce grand amateur de chasses et de routes. Levée à l'échelle du 1/28,000°, elle a été gravée sur des planches de cuivre qui sont en possession du service géographique de l'armée et dont celui-ci tire encore de bonnes épreuves sur beau papier, à l'usage du public. A ces douze feuilles s'en ajoute une treizième, qui retrace la forêt de Fontainebleau : à l'échelle de 1/34,560° : elle a été éditée en 1809, c'est-à-dire sous le premier Empire, dont les cartographes se bornèrent parfois à inscrire sur l'ancienne carte des chasses les adjonctions de la vie contemporaine.

L'Atlas du canton de Paris divisé en ses douze municipalités avec ses environs, levés géométriquement à la plus grande échelle par Roussel, capitaine ingénieur, revu et augmenté l'an quatrième, en vente à Paris, au dépôt de géographie, rue Geoffroy-Langevin, n° 328, et chez tous « les marchands de nouveautés » (*sic*), participe à peu près de la même méthode que la carte des chasses, en ce sens qu'elle est, comme elle, levée *géométriquement*. C'était, en effet, une nouveauté par rapport aux cartes qu'on dressait auparavant, non dont l'exactitude relevait d'un instrument de physique, mais d'une observation visuelle aussi minutieuse que possible.

Je pourrais indiquer à ce propos que l'œil est apte, grâce à son expérience, à se rendre compte

FEUILLETON DU *Temps*
DU 20 FÉVRIER 1935

LA MUSIQUE

A l'Opéra-Comique : première représentation de « Gargantua », scènes rabelaisiennes adaptées en trois actes par MM. Armory et Mariotte, musique de M. Antoine Mariotte.

C'est une entreprise redoutable et difficile à bien conduire que de transporter sur une étroite scène lyrique les « grandes Annales » de Rabelais. Les plus habiles compositeurs de théâtre s'y sont essayés sans gloire. Dans les récentes années, Claude Terrasse et Massenet n'ont eu que peu à se louer d'avoir écrit l'un *Panurge* et l'autre *Pantagruel*.

Avec une belle ardeur, MM. Mariotte et Armory se sont attaqués au même vaste sujet. Ils ont longtemps travaillé pour arriver au profond des choses. M. Antoine Mariotte nous a dit lui-même qu'il avait conçu son projet dès 1910. Le livret était achevé en 1912 et la partition à la fin de 1918. Comme les auteurs de *Gargantua* voulaient serrer d'assez près le récit immortel de Rabelais, ils n'ont pu faire autrement que de donner à leur œuvre d'amples proportions. Plus d'un directeur recula à l'idée d'installer sur la scène musicale pareille fresque sonore. M. P.-B. Gheusi l'accueillit enfin à l'Opéra-Comique. Il vient de la présenter à la salle Favart avec d'ingénieuses modifications. Reconnaissons la singulière somme d'efforts qu'il a fallu pour loger dans le cadre restreint de la place Boieldieu les « Chroniques très véritables des gestes merveilleux du grand Gargantua ». Malgré quelques réductions et retranchements, l'adaptation lyrique que MM. Mariotte et Armory ont tentée du chef-d'œuvre de Rabelais a de quoi amuser et intéresser.

M. Armory est à la fois un érudit et un poète de bonne souche. Il a le respect du plus illustre écrivain français de la Renaissance. Il s'est refusé à traduire d'un point de vue banalement théâtral les circonstances qu'il a relevées dans la satire épique de maître Alcofibras. Son ouvrage porte en sous-titre: « Scènes rabelaisiennes ». Le librettiste n'a pas arrangé à sa fantaisie ni selon les vieilles règles dramatiques la plaisante action qu'il a empruntée à « l'abstracteur de quintessence ». Tout en rejetant les archaïsmes et les trop grosses indécences, il est resté souvent fidèle à l'esprit sinon à la lettre de son haut modèle. La suite d'épisodes qu'il a choisie fort judicieusement offrait assez riche matière au musicien. Pour les faux besoins de la scène lyrique on a si fâcheusement travesti les nobles créations du génie humain — *l'Iliade, l'Enéide, Don Quichotte, Faust* et d'autres — que nous devons être reconnaissants envers MM. Armory et Mariotte d'avoir à peu près laissé subsister dans leur ligne et leur saveur primitives les incidents de grasse joyeuseté imaginés par Rabelais.

Le premier acte est intitulé « Paternité ou la Naissance merveilleuse ». Nous y assistons à la venue au jour de Gargantua. De gais compagnons boivent, chantent, crient et dansent dans la grande salle où la reine Gargamelle gémit sur son lit de parade. La souveraine de « bonne troigne » a mangé « grand'planté de trippes ». Elle en est d'autant plus incommodée qu'elle est en mal d'enfant. Le roi Grandgousier mande aussitôt sages-femmes, médecins, apothicaires et nourrices. Magdeleine, la servante du monarque, grimpe sur une échelle aux côtés de la reine. Gargantua vient au jour par « l'aureille senestre » de Gargamelle. C'est un enfant superbe et qui demande immédiatement à boire. Grandgousier le baptise. L'assistance entonne un motet en l'honneur du nouveau-né. Un médecin bat la mesure avec un clystère. Hélas, Gargamelle meurt après l'accouchement. Dans le même temps, Grandgousier pleure sur sa défunte femme et rit en se tournant vers son marmot. Non sans tristesse, on tire hors de la chambre le lit de parade où gît Gargamelle. Grandgousier demeure pour veiller le poupon. La soif est la plus forte. Il s'empare d'un flacon et va rejoindre le groupe des buveurs. Gargantua hurle, brise le bas-côté de son berceau et, dressé dans sa crèche, prend le même chemin en balbutiant : « A boire ! »

Le deuxième acte a pour titre : « Education ou l'enfance prodigieuse. » Dans la cour du château de Grandgousier, Gargantua trotte sur un cheval de carton, décapite avec une épée en bois un lapin mécanique, lutine les servantes, fait une déclaration à sa nourrice Magdeleine, apprend à jouer du bilboquet et se balance sur la « bacule » avec Bougette. Paraît le pédant précepteur Jobelin. Gargantua, au lieu d'écouter les leçons de son professeur, mange et boit goulûment. Rendu furieux, il jette à la tête de Jobelin livres et objets de toute nature, au moment où Grandgousier fait son entrée. Le roi rit à gorge déployée des farces de son fils. Sous l'ombrage du chêne légendaire, un lit de justice est préparé. Grandgousier s'assied sur son trône. Gargantua se met à son côté. Le hérault appelle par deux fois ceux qui ont pu souffrir de violence. Seuls, quelques chicaniers se montrent. Deux plaideurs se disputent. Gargantua demande la permission de prononcer le jugement. A la grande admiration du peuple, il fait si bien que les adversaires se réconcilient. Emerveillé par cette prouesse, Grandgousier se décide à envoyer son fils à Paris conquérir de nouvelles couronnes. Gargantua se hisse sur sa jument, fait de tendres adieux à Magdeleine et part pour la capitale, au milieu des acclamations.

Les deux derniers actes, « la Guerre picrocholine » et « Victoire et châtiment », ont été reliés l'un à l'autre. Picrochole, roi de Lerné, a envahi sans raison le territoire grandgousien. A la tête de ses fouaciers, il a assailli au « despourvu », les bergers de Gargantua, qui se sont réfugiés dans l'auberge tenue par Magdeleine. L'écuyer Gymnaste est chargé de porter à Gargantua une lettre de Grandgousier. Magdeleine décachette le pli et lit avec larmes la missive par laquelle le roi informe son fils de l'injuste guerre qui lui est faite. Cependant le capitaine Toucquedillon, avec un gros de l'armée picrocholine, a pénétré dans l'abbaye de Seuillé. Déjà, les vendanges sont saccagées. Frère Jean des Entommeures, exaspéré, se précipite avec un bâton sur les ennemis et les met en déroute. Magdeleine, bergers et bergères, armés de fourches et de poutres, l'aident à cette besogne. Le moine est félicité par Magdeleine. Des soldats picrocholins accourent, épouvantés. Ce sont les prisonniers que Gargantua a faits sur la route, après avoir quitté Paris. Gargantua apparaît lui-même. Il a placé au cou de sa jument les cloches de Notre-Dame. Tumulte. Enthousiasme. Frère Jean, qui a disparu depuis un moment, revient, tirant par une chaîne un chevalier à l'armure noire, qui n'est autre que le roi Picrochole. L'indigne monarque de Lerné et ses deux capitaines, Toucquedillon et Marquet, sont obligés à subir la fameuse épreuve de la figue. Ils y échouent et se voient condamnés à être pendus. Trois gibets sont plantés en scène. On passe la corde au cou des coupables. Des corbeaux volent autour des potences. Picrochole, Toucquedillon et Marquet se lamentent, glacés d'effroi. Magdeleine peigne Gargantua et fait tomber de la coiffure du prince les boulets picrocholins. A l'aube revenue, Picrochole, Toucquedillon et Marquet sont dépendus. Ce n'était qu'un simulacre. Ils s'enfuient sous les coups de bâton et les huées de la foule. Les Grandgousiens boivent et rient avec leurs princes. Frère Jean, juché sur un tonneau et grave comme s'il officiait annonce : « *Comœdia finita est.* »

Comme vous avez pu vous en rendre compte, MM. Armory et Mariotte n'ont mis en action théâtrale que le premier livre de Rabelais : *la Vie inestimable du grand Gargantua, père de Pantagruel.* Ils ont néanmoins pris quelques « faits et dicts héroïques du noble Pantagruel » qu'ils ont appliqués à Gargantua. Vous vous rappelez, sans doute, que, dans le récit de Rabelais, Gargamelle meurt de joie au retour de son fils et non pendant ses couches. C'est dans le « Livre second » que la reine Badebec trépasse en donnant le jour à Pantagruel. Gargantua, mari de la reine Badebec, « ploroit comme une vasche » la mort de sa femme, « mais tout soubdain rioit comme eung veau quand Pantagruel luy venoit en mémoire ». Nos librettistes ont prêté à Gargamelle le malheur de Badebec et ont substitué Gargantua à Pantagruel. Tout de même, ils ont attribué à Gargantua le jugement que prononce Pantagruel enfant, et ont déplacé la controverse « merveilleusement obscure et difficile des seigneurs » chicaniers. Ils n'ont inventé que le personnage de Magdeleine, qui est tout ensemble servante, nourrice et aubergiste. Les autres péripéties de la pièce, et jusqu'à certains tours de phrases, se retrouvent dans Rabelais. A la représentation, on a supprimé du troisième acte les scènes de la « Figue » et du « Peigne ».

M. Antoine Mariotte s'est fait connaître jusqu'à présent par deux opéras sérieux, *Salomé* et *Esther, princesse d'Israël*, représentés avec succès à l'Académie nationale de musique. Ancien officier de marine, il a donné sa démission pour se consacrer à la composition musicale. Il a longuement approfondi son art. Avec *Gargantua*, il est parvenu à une sorte de maîtrise. Sa dernière partition est d'une conception puissante, d'un savoir rigoureux. On y respire je ne sais quelle saine vigueur. Nous ne sommes pas en présence d'un opéra-bouffe, mais d'une tragi-comédie, d'une comédie musicale héroïque.

Familier des doctrines wagnériennes, M. Mariotte n'a usé que librement du système leitmotiviste. On pourrait croire qu'il a imité Wagner; il n'a fait que le parodier. Dès le prélude du premier acte jaillit en *ut* le thème de Gargantua, qui sera traité plus loin avec toutes sortes de diversités. Le thème des Buveurs, court et populaire, rappelle le thème du voyage de *Tristan et Isolde*. Nous découvrons encore que le thème de Grandgousier est proche parent du thème des bijoux d'*Ariane et Barbe-bleue*, de M. Paul Dukas; que le thème de Gargamelle ressemble fort à un thème de *la Tétralogie* [bien que l'auteur nous indique qu'il est dans le « style Chopin »]; que la justice grandgousienne aussi bien que l'armée picrocholine sont caractérisées par un fragment de la marche des *Maîtres chanteurs;* que les caracoles de Gargantua sur son cheval de bois ne sont pas sans analogies avec la chevauchée des Walkyries; que le thème de la guerre est emprunté à la liturgie, et enfin que le thème de frère Jean est une variation du motif de l'épée de Siegfried. La partition est ainsi fermement construite sur une dizaine de thèmes principaux, développés avec autant de souplesse que de fantaisie. Elle est traversée d'airs en forme de polkas, de mazurkas et surtout de valses. Elle est surtout ornée de chœurs dans la manière de Hændel et de Beethoven, écrits avec une simplicité voulue, avec sûreté et avec force. M. Mariotte a assigné à ses personnages, tous joyeux buveurs, une déclamation à grands intervalles, calquée sur la chanson bourguignonne de *la Vigne au vin*. L'instrumentation est bien aérée, claire, solide et fastueuse. Elle nous restitue quelque chose du cliquetis étincelant de la rhétorique rabelaisienne.

Remarquons, au premier acte, l'entrée des sages-femmes, en style beethovénien, la berceuse comique de la sorcière, le motet, où *la Marseillaise*, mêlée au motif de Gargantua, est curieusement transformée en chœur religieux, la valse, tantôt triste et tantôt joviale, de Grandgousier. La scène de l'accouchement, constamment grossie, gonflée, exhaussée, est l'une des plus frappantes qu'on ait entendues au théâtre lyrique. Elle fait le plus grand honneur au musicien qui l'a conçue et exécutée avec cette abondance de verve, cette aisance et cette solidité de facture. Le premier acte prend fin sur le motet en l'honneur de Gargantua.

Au prélude du deuxième acte est amorcée la chevauchée burlesque de Gargantua que les cloches et les tintements des flacons et des verres accompagnent. Suivent une saltarelle de Magdeleine et un chœur des nourrices, bâti sur le motif de Gargantua. Le duo d'amour entre Gargantua et Magdeleine est fort amusant sous sa forme de valse. Les couplets du bilboquet et du jeu de colin-maillard, faits d'une vieille chanson, sont également en forme de valse. Pendant le jeu de « bacule », retentit à nouveau la saltarelle. Jobelin donne sa leçon tout comme Sextus Beckmesser, au premier acte des *Maîtres chanteurs*. Le rondeau du canard est une mazurka, d'abord en chanson, puis, en duo et en trio. Les chicaniers se disputent sur un autre motif de valse. Cortège sur des allusions parodiques à la marche des *Maîtres chanteurs*. La conclusion de l'acte a lieu sur les reprises de la chevauchée de Gargantua et du duo d'amour avec Magdeleine.

Le troisième acte s'ouvre sur une sombre description des tristesses de la guerre. Gymnaste et Magdeleine font entendre un duo fort joliment contrepointé. Magdeleine lit avec émotion la lettre de Grandgousier qui fait penser à la lettre de Pelléas. Irruption de l'arméee picrocholine et fin de bataille sur un rythme de valse. Magdeleine loue frère Jean sur un air de mazurka. Reprise et développement des thèmes déjà entendus. Trio bouffe des faux pendus sur un rythme de polka. La scène finale se déroule sur le thème du motet et finit en *ut*, dans le même ton où la comédie a commencé.

La partition a dû être composée, en majeure partie, pendant la guerre. L'auteur ne nous a-t-il pas appris qu'elle fut terminée une semaine après l'armistice? En creusant un peu, on voit percer certaines intentions satiriques Picrochole a quelques traits de ressemblance avec le souverain détrôné d'Allemagne. Le peuple grandgousien est frère de notre peuple. Le musicien français ne s'est servi des motifs wagnériens qu'avec ironie. Il a tourné en dérision leur allure guerrière. Observons que la servante Magdeleine, dans *Gargantua*, porte le même nom que la servante d'Eva, dans *les Maîtres chanteurs...* Avec la victoire, l'auteur pouvait se permettre raillerie et fierté. Ce sens et ces dessous du *Gargantua* de l'Opéra-Comique nous échappent aujourd'hui. En cela, MM. Mariotte et Armory se montrent bons disciples de Rabelais, qui a écrit : « Lors cognoistrez que la drogue dedans contenue, est bien d'aultre valeur, que ne permettoit la boyste : c'est à dire, que les matières ici traictées ne sont tant folastres, comme le tiltre au-dessus prétendoit. »

Il nous faut mettre à part M. Paul Bastide, qui a conduit, à l'orchestre, avec nuance, énergie et autorité cette partition complexe et dont la musique roule en tumulte. De son côté, le metteur en scène, M. Ancelin, a su habilement faire mouvoir les personnages fantastiques et les cortèges du bon vieux temps. Il a ramené aux mesures communes de la vie les géants de Rabelais. La mine réjouie, le ténor éclatant, M. Verdière fait un Gargantua juvénile et débordant de santé. Dans le rôle de Grandgousier, M. Baldous met en valeur une basse généreuse. Acteur lyrique allègre et souple, M. Jean Vieuille dessine une figure hilarante de frère Jean des Entommeures. Mlle Rose Pocidalo chante avec une belle et infatigable vaillance le rôle de Magdeleine. MM. Morturier, Rousseau, Derroja, Le Prin, Jeantet, Enot et leurs camarades tiennent avec soin les autres rôles. Les chœurs sont en scène d'un bout à l'autre du spectacle et ont fort à faire. Ils témoignent sans cesse de vivacité, de bonne humeur et de zèle.

MM. Mariotte et Armory en ont agi sensément en ne rabelaisant qu'avec modération. Ils n'ont voulu qu'illustrer théâtralement et symphoniquement le premier livre du maître de Chinon. Ils ont, pour ainsi dire, tracé en marge du chef-d'œuvre leurs images. Il n'était pas possible d'étaler les immenses tapisseries, aux figures titanesques, joviales et grimaçantes, de François Rabelais. La tâche des adaptateurs lyriques était des plus épineuses et ardues. Ils s'en sont tirés avec un avantage marqué. Leur œuvre est toute de surface. Elle est distribuée avec art, sinon très imprégnée de l'esprit rabelaisien. N'exigeons pas d'y rencontrer par surcroît la pensée magnifique et secrète du génie de « l'abstracteur de quintessence ».

HENRY MALHERBE.